

CONVOCATION : 07 AVRIL 2014

Sont présents : Fabrice CHARTREUX – Géraldine DEBONNET – Yvan GEORGE – Alain FRANCESCHI – Françoise MARC – BENOIT Pierre – Béatrice MARIOTTE – Alain CHANDY – Caroline BEAUX – Daniel LABRIET – Justine GUEDOU – Guillaume JASIAK – Nathalie – Marie WIOLAND – Philippe HENIQUI – Corinne COLAS

Absent : qui a donné procuration à Géraldine DEBONNET

L'an deux mil quatorze, à dix huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de DOMGERMAIN proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle des fêtes – parvis de l'église - sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L2121-10 et 2122-8 du code général des collectivités locales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Michel GEORGE, maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux PV des élections et a déclaré les membres du conseil installés dans leurs fonctions.

Fabrice CHARTREUX – Géraldine DEBONNET – Yvan GEORGE – Corinne COLAS - Alain FRANCESCHI – Françoise MARC – BENOIT Pierre – Béatrice MARIOTTE – Alain CHANDY – Caroline BEAUX – Daniel LABRIET – Justine GUEDOU – Guillaume JASIAK – Nathalie – Marie WIOLAND – Philippe HENIQUI.

Le Conseil a choisi pour secrétaire :

Monsieur GEORGE Yvan, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris ensuite la présidence. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze. conseillers présents et constaté que la condition du quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 ET 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n' a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

CONSTITUTION DU BUREAU :

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs :

- Monsieur BENOIT Pierre et Madame WIOLAND Nathalie-Marie

ELECTION DU MAIRE – 1^{er} tour de scrutin

Fabrice CHARTREUX est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Fabrice CHARTREUX : 14 voix.

Monsieur Fabrice CHARTREUX a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

NOMBRE D'ADJOINTS

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint, et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.

Le Conseil fixe à quatre le nombre d'adjoints au maire de la commune.

LISTE DE CANDIDATS AUX FONCTIONS D'ADJOINT AU MAIRE

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée..

ELECTION des ADJOINTS – 1^{er} tour de scrutin

1 Liste déposée (DEBONNET Géraldine)

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

a obtenu : liste de Géraldine DEBONNET : 14 voix.

Ont été proclamé adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste produite par Madame DEBONNET Géraldine. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation annexée au PV, soit :

DEBONNET Géraldine : 1^{ère} adjointe

GEORGE Yvan : 2^{ème} adjoint

COLAS Corinne : 3^{ème} adjointe

FRANCESCHI Alain : 4^{ème} adjoint.

Séance levée à 19 h 15.

